



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 11 avril 2023 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire : 4 avril 2023

Affichage du compte-rendu sommaire : 12 avril 2023

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

Le onze avril 2023 à vingt heures, à la Mairie d'Auvers-sur-Oise le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle MÉZIÈRES, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le quatre avril 2023.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Cécile HÉBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Éric COLIN, Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Eric COUPPÉ (Hédouville), Marion WALTER (Livilliers), Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Chantal DESHONS (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Alain DEVILLEBICHOT (pouvoir donné à Mr Claude NOËL), Dorothéa OBERTI (pouvoir donné à Mr Christophe MÉZIÈRES), Alain PASQUET (pouvoir donné à Mr Brahim MOHA), Éric BAHERT (pouvoir donné à Mme Marion WALTER), Anne SAGLIER (pouvoir donné à Mr Olivier DESLANDES),

ABSENTS EXCUSÉS :

Michel RAYROL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Gérard LEROUX, Henri JALLET

Mme Géraldine DUVAL est désignée secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Géraldine DUVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Assistait

Valérie RAMALHETE Assistante Directrice Générale des Services

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h00.



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 7 février 2022

L'ordre du jour portera sur :

Point n°1 – Rapports d'activités SEMAVO 2021/2022

Point n°2 – Approbation du Compte de Gestion 2022 Budget Principal

Point n°3 – Approbation du Compte de Gestion 2022 Budget annexe Office de Tourisme

Point n°4 – Approbation du Compte de Gestion 2022 Budget annexe ZAE « Les Portes du Vexin »

Point n°5 – Approbation du Compte Administratif 2022 Budget Principal

Point n°6 – Approbation du Compte Administratif 2022 Budget annexe Office de Tourisme

Point n°7 – Approbation du Compte Administratif 2022 Budget annexe ZAE « Les Portes du Vexin »

Point n°8 – Affectation des résultat provisoires 2022 Budget Principal

Point n°9 – Affectation des résultat provisoires 2022 Budget annexe Office de Tourisme

Point n°10 – Affectation des résultat provisoires 2022 Budget annexe ZAE « Les Portes du Vexin »

Point n°11 – Vote des taux 2023 : TFB-TFNB-CFE-THRS

Point n°12 – Subvention Les Mômes du Sausseron

Point n°13 – Subvention Les P'tits Loups

Point n°14 – Subvention AOJE

Point n°15 – Subvention SMOVON

Point n°16 – Subvention Foyer Rural d'EPIAIS-RHUS

Point n°17 – Subvention SVS

Point n°18 – Subvention Festival OFF Sausseron Impressionnistes

Point n°19 – Subvention Tournesols d'Ukraine

Point n°20 – Budget Primitif 2023 Budget Principal

Point n°21 – Budget Primitif 2023 Budget annexe ZAE « Les Portes du Vexin »

Point n°22 – Budget Primitif 2023 Budget annexe Office de Tourisme

Point n°23 – Cession de terrain AD 500 à ENNERY

Point n°24 – Demande de subvention à la Région IDF pour les City Parks

Point n°25 – Suppression et création d'un poste de Directeur Financier et Administratif

Point n°26 – Demande de subvention à l'ARCC travaux de voirie N°35 et 36

Point n°27 – Durée des amortissements

Point n°28 – Vote des taux TEOM 2023

Informations diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 7 février 2023

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 7 février 2023.

1 – RAPPORT D'ACTIVITÉS SEMAVO 21021/2022

Rapporteur : Mme SAINVET

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le compte rendu annuel d'activités de la SEMAVO, portant sur la ZAC des Portes du Vexin établi au 31 décembre 2021.
- **APPROUVER** le compte rendu annuel d'activités de la SEMAVO, portant sur la ZAC des Portes du Vexin établi au 31 décembre 2022

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le compte de gestion de l'année 2022 du budget principal.

3 – APPROBATION DU COMTE DE GESTION 2022 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le compte de gestion de l'année 2022 du budget annexe de l'Office du Tourisme.

4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : Mr Olivier Weiss

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le compte de gestion de l'année 2022 du budget annexe Z.A.E.

5 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

La Présidente, Madame Isabelle Mézières, se retire de la salle pour ce vote.

Le Conseil Communautaire élit Mr Christophe BUATOIS comme Président pour délibérer sur le compte administratif de l'année 2022 dressé par Madame Isabelle Mézières.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Résultats de l'exercice 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(A) Résultat d'exécution 2022	793 716.51 €
(B) Report de l'exercice 2021	1 067 785.44 €
(C) Résultat à affecter = (A) + (B)	1 861 501.95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

(D) Résultat d'exécution 2022	495 895.69 €
(E) Report de l'exercice 2021	-663 637.51 €
(F) Résultat à affecter = (D) + (E)	-167 741.82€
(G) Restes à réaliser 2022	70 280.00 €
(H) Besoin de financement de la section d'investissement = (F) - (G)	97 461.82€

RESULTAT NET DE CLOTURE = (C) + (F) - (G)	1 764 040.13 €
--	-----------------------

- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
➤ **APPROUVER** le compte administratif de l'année 2022 du budget principal.

6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

La Présidente, Madame Isabelle Mézières, se retire de la salle pour ce vote.

Le Conseil Communautaire élit Mr Christophe BUATOIS comme Président pour délibérer sur le compte administratif de l'année 2022 dressé par Madame Isabelle Mézières.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Résultats de l'exercice 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(A) Résultat d'exécution 2022	-25 987.36 €
(B) Report de l'exercice 2021	46 877.53 €
(C) Résultat à affecter = (A) + (B)	20 890.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

(D) Résultat d'exécution 2022	5 764.30 €
(E) Report de l'exercice 2021	5764.30 €
(F) Résultat à affecter = (D) + (E)	0 €
(G) Restes à réaliser 2022	0 €

RESULTAT NET DE CLOTURE = (C) + (F) - (G)	20 890.17€
---	------------

- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVER** le compte administratif de l'année 2022 du budget annexe Office du Tourisme.

7 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

La Présidente, Madame Isabelle Mézières, se retire de la salle pour ce vote.

Le Conseil Communautaire élit Mr Christophe BUATOIS comme Président pour délibérer sur le compte administratif de l'année 2022 dressé par Madame Isabelle Mézières.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE



Résultats de l'exercice 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(A) Résultat d'exécution 2022	107 584.17 €
(B) Report de l'exercice 2021	40 036.25 €
(C) Résultat à affecter = (A) + (B)	147 620.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

(D) Résultat d'exécution 2022	-227 781.97 €
(E) Report de l'exercice 2021	339 834.36 €
(F) Résultat à affecter = (D) + (E)	112 052.39 €
(G) Restes à réaliser 2022	-130 465.37 €

RESULTAT NET DE CLOTURE = (C) + (F) - (G)	129 207.44 €
---	--------------

- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVER** le compte administratif de l'année 2022 du budget annexe Z.A.E

8 – AFFECTATION DES RÉSULTATS PROVISOIRES DE 2022 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AFFECTER** au budget primitif 2023 de la CCSI les résultats provisoires de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :
- R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 764 040.13 €
- En recettes d'investissement au compte 1068

Dotations fonds divers, réserves pour : 1 097 461.82 €

9 – AFFECTATION DES RÉSULTATS PROVISOIRES DE 2022 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AFFECTER** au budget primitif 2023 du budget annexe Office du Tourisme les résultats provisoires de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :
- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 20 900.17 €
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068

Dotations fonds divers, réserves pour :

0 €

10 – AFFECTATION DES RÉSULTATS PROVISOIRES DE 2022 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AFFECTER** au budget primitif 2023 du budget annexe Z.A.E. les résultats provisoires de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 129 207.44 €
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour 18 412.98 €

11 – VOTE DES TAUX 2023 : TFB – TFPB – CFE- THRS

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **FIXER** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2023 comme suit :

TAXE	TAUX
Taxe Foncière sur le Bâti	1,00%
Taxe Foncière sur le non Bâti	2,40%
Cotisation Foncière des Entreprises	18,33%
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	7.36%

12 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION : LES MÔMES DU SAUSSERON

Rapporteur : Mr Staphan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Les Mômes du Sausseron à hauteur de 70.000€,
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, en deux fois (mai et octobre 2023),
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574.

13 – SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS

Rapporteur : Mr Stephan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Les P'tits Loups à hauteur de 70.000€,
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, en deux fois (mai et octobre 2023),
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574.

14 – SUBVENTION DE L'ASSOCIATION : AOJE

Rapporteur : Mr Stephan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association AOJE à hauteur de 305.000€,
- **AUTORISER** à la Présidente de procéder au versement de ladite subvention, en deux fois (mai et octobre 2023),
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574.

15 – SUBVENTION SMOVON (Société Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique)

Rapporteur : Mr Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à SMOVON à hauteur de 42 750 €,
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention,
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574.

16 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FOYER RURAL D'ÉPIAIS-RHUS

Rapporteur : Mr Éric COUPPÉ

Mr Brahim MOHA se retire de la salle pour ce vote.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (26 pour et 1 abstention)
MAJORITÉ

(27 pour et 1 abstention)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Foyer Rural d'Épiais-Rhus 700 €
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, au mois d'avril 2023,
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574.

17 – SUBVENTION SVS (Sauvegarde Vexin Sausseron)

Rapporteur : Mr Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MAJORITÉ

(21 pour et 7 abstentions)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Sauvegarde Vexin Sausseron à hauteur de 1 500 €,
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention,
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574.

18– SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FESTIVAL OFF – SAUSSERON- IMPRESSIONNITES

Rapporteur : Mr Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Festival d'Auvers-sur-Oise pour l'année 2023 à hauteur de :
 - 7 200 € soit 1200 € par concert réalisé sur 2023,
 - 1 200€ pour l'atelier de « l'Orgue aux enfants », qui sera versé en mai 2023,
 - 11 600 € pour l'atelier scolaire
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574.

19 – SUBVENTION EXEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION TOURNESOLS D'UKRAINE

Rapporteur :Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Tournesols d'Ukraine 3 000 €
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, au mois d'avril 2023,
- **PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574.

20 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ADOPTER** le budget primitif de l'année 2023 du budget principal qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 948 206.18 €	9 948 206.18 €
INVESTISSEMENT	5 636 452.40 €	5 636 452.40 €
TOTAUX	15 584 658.58 €	15 584 658.58 €

21 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ADOPTER** le budget primitif de l'année 2023 du budget annexe Z.A.E. qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	334 207.44 €	334 207.44 €
INVESTISSEMENT	3349 870.91 €	3 349 870.91 €
TOTAUX	3 684 078.35 €	3 684 078.35 €

22 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Mr Olivier WEISS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ADOPTER** le budget primitif de l'année 2023 du budget annexe Office du Tourisme qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	141 891.17 €	141 891.17 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
TOTAUX	141 891.17 €	141 891.17 €



23 – CESSION DE TERRAIN A ENNERY PARCELLE AD 500

Rapporteur : Mr **Éric COUPPÉ**

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** Mme la présidente ou son représentant de la communauté de communes Sausseron Impressionnistes à signer la promesse unilatérale de vente, l'acte authentique et tous les actes devant intervenir à cet effet,
- **AUTORISER** Mme la Présidente à fixer le prix de vente du terrain à 170 000 € HT
- **DIRE** que la recette en résultat sera inscrite au budget de la CCSI de l'année en cours de laquelle se réalisera l'opération de cession.

24 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION IDF CITY PARKS

Rapporteur : Mr **Claude NOËL**

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DEMANDER** pour l'année 2023 une subvention correspondant au plafond du programme de la Région IDF pour la réalisation d'équipement sportif, pour un projet dont le coût global est estimé à 1.300.000€ HT.
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention et à la réalisation des travaux

25 – SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Rapporteur : Mme **Isabelle MÉZIÈRES**

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **CRÉER** un emploi de directeur administratif et financier à temps non complet,
- **DIRE** que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, de la filière administrative, au grade d'attaché,
- **DIRE** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercés par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique

26 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ARCC TRAVAUX VOIRIE ROUTE 35 ET 36

Rapporteur : Mr Éric COUPPÉ

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DEMANDER** pour l'année 2023 une subvention correspondant au plafond du programme de l'ARCC , soit 30 % pour 256 455.67 € H.T de travaux
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention et à la réalisation des travaux

27 – DURÉE DES AMORTISSEMENTS

Rapporteur : Mr WEISS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

Article / Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études, de recherches et de développement	3 ans
2041511	Subventions d'équipement versées par le GFP de rattachement – Biens mobiliers	1 an
2041582	Subventions d'équipement versés aux EPL – Bâtiments et installation	15 ans
20421	Subventions d'équipement - Biens matériel et mobilier	5 ans
204422	Subventions d'équipement en nature – personnes de droits privé - bâtiments et installation	15 ans
2046	Attribution de compensation d'investissement	1 an
20421	Biens mobiliers, matériels, études	5 ans
20422	Subventions d'équipement versées	5 ans
2051	Logiciels	3 ans
Immobilisations corporelles		
2121	Plantations	10 ans
2152	Installation de voirie	10 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Matériel de transport	10 ans
21831/21838	Matériel informatique scolaire/Autre matériel informatique	5 ans
21841/21848	Matériel de bureau et mobilier scolaires/Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2186	Cheptel	1 an
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ADOPTER** les durées d'amortissement indiquées ci-dessus.
- **PRECISER** que la délibération et la durée d'amortissement prendront effet au 1^{er} janvier 2023.

28 – Vote du taux 2023 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Rapporteur : Mme MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **VOTE** pour l'année 2023 les taux par commune comme suit :

ZONE	COMMUNE	TAUX	SYNDICAT
1	AUVERS-SUR-OISE	10,27 %	TRI-ACTION
2	FROUVILLE, HÉDOUVILLE	9,33%	TRI-OR
3	BUTRY-SUR-OISE	11,00%	
4	ARRONVILLE, ENNERY, ÉPIAIS-RHUS, GÉNICOURT, HÉROUVILLE-EN-VEXIN, LABBEVILLE, LIVILLIERS, MENOUVILLE, NESLES-LA-VALLÉE, VALLANGOUJARD, VALMONDOIS.	6,88%	SMIRTOM

Mme La Présidente lève la séance à 21H45

Compte-rendu sommaire à disposition dans l'attente du procès-verbal complet qui sera mis en ligne après approbation des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance.

À Auvers-sur-Oise, le 11 avril 2023.

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.



Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.